

La végétalisation des zones d'activités, que ce soit sur l'ensemble de la zone ou à l'échelle d'une parcelle, va aujourd'hui bien au-delà d'un simple intérêt paysager. Si la qualité de vie qu'elle apporte au site participe à son attractivité, elle offre également des fonctionnalités (rôle de clôture, gestion des eaux...) et de nombreux atouts (réduction des îlots de chaleurs, maintien de la biodiversité...).



POURQUOI ET QUAND AGIR ?

> Pour les ÉLUS

- Les travaux de restructuration ou d'entretien constituent souvent une opportunité de renforcer la végétalisation des espaces communs.
- La végétalisation des zones d'activités, souvent situées en entrée de ville et composées d'éléments disparates (panneaux, bornes...), permet de limiter leur impact visuel.
- L'acquisition de bandes sur le pourtour des secteurs urbanisés, y compris les zones d'activités, permet de recréer des franges plantées associées à des liaisons piétonnes.
- Les règlements des plans locaux d'urbanisme sont un moyen d'imposer un minimum de végétalisation : nombre de plantations par place de parking, coefficient de biodiversité par surface, limitation de l'imperméabilisation, etc.

> Pour les ENTREPRISES

- La végétalisation d'une parcelle donne de la valeur à votre patrimoine en améliorant l'image et l'attractivité tout en offrant un cadre de vie plus agréable aux employés.
- C'est à l'occasion de travaux sur le bâti existant, lors d'extensions ou lors de travaux sur des surfaces trop endommagées (parkings ou voiries internes), qu'il est possible de réintégrer de la végétation sur des zones déjà aménagées.
- La végétalisation permet de lutter contre les îlots de chaleur, offrir des espaces ombragés aux usagers du site, et permet de mieux gérer les eaux à la parcelle.



▲ Mur végétalisé



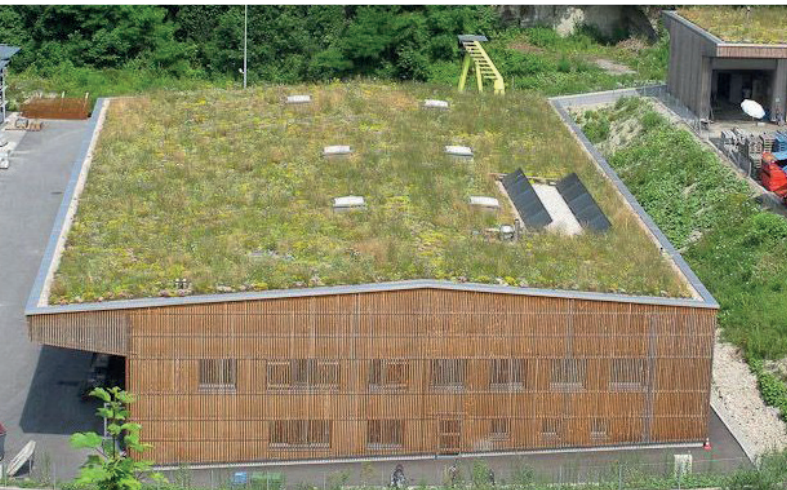
▲ Toiture végétalisée



▲ Parking végétalisé



▲ Bassin planté - Zone de la Carbonnière - Barentin



▲ Toiture végétalisée



▲ Pourtour de ZA planté associé à un cheminement piéton.

L'ensemble des plantations d'une zone d'activités peut être entretenu par le biais d'une seule entreprise de paysage missionnée par une structure de gestion commune des entreprises. Cela permet de réaliser des économies d'échelles et un gain de temps.

Le choix des végétaux aussi, en évitant des essences horticoles qui demandent beaucoup d'entretien, ou encore le fait d'éviter les petits espaces enherbés inesthétiques et sans fonction, sont d'autres moyens de limiter les coûts d'entretien.